



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 juin 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD

Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

Adhésion au syndicat mixte "Val d'Oise Numérique" en qualité de membre associé ainsi qu'à sa centrale d'achat "Focus numérique"

Créé en 2015 comme un Syndicat Mixte Ouvert et à la carte, «Val d'Oise Numérique» est un établissement public administratif sans but lucratif qui agit dans le domaine de la transformation numérique.

Il est constitué des collectivités et groupements de collectivités territoriales suivants :

- Le Département du Val d'Oise (CD VO),
- La Communauté de communes Carnelle - Pays de France (CCCPF),
- La Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F),
- La Communauté de communes Sausseron Impressionnistes (CCSI),
- La Communauté de communes du Haut Val-d'Oise (CCHVO),
- La Communauté de communes Vexin Centre (CCVC),
- La Communauté de communes Vexin - Val de Seine (CCVVS),
- La Communauté d'agglomération Val Parisis (CAVP),
- La Communauté d'agglomération Plaine Vallée (CAPV)
- Et la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France (CARPF).

«Val d'Oise Numérique (VONum)» accueille également des «membres associés» qui ont la possibilité de participer aux travaux du Syndicat, de partager des réflexions et des expériences dans le domaine du Numérique.

L'adhésion d'un membre associé fait l'objet d'une délibération adoptée à la majorité simple des membres, présents ou représentés, du comité syndical.

Une telle adhésion est gracieuse et non engageante, c'est-à-dire qu'elle n'entraîne aucune cotisation, ni aucun transfert de compétences pour le membre associé au profit du Syndicat « Val d'Oise Numérique ».

Parmi les actuels membres associés du Syndicat, figurent notamment : la Commune de Pontoise, le Syndicat mixte Seine-et-Yvelines Numérique, la Région Île-de-France, l'Université CY Cergy Paris, le Réseau national CANOPE, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), l'Université Sorbonne Paris Nord...

Il est à noter que les membres associés bénéficient aussi, à des conditions intéressantes, des services de la Centrale d'Achat du Syndicat.

Cette Centrale d'Achat, baptisée «FOCUS NUMERIQUE» a été créée par le Syndicat «Val d'Oise Numérique» par délibération n°17-008 du 17 février 2017. Elle est opérationnelle depuis le 1er janvier 2018 et ouverte à tout pouvoir adjudicateur sur simple décision d'adhésion.

Fonctionnant sur le mode de l'intermédiation contractuelle, «FOCUS NUMERIQUE» porte exclusivement sur les infrastructures, équipements et services des domaines de la transformation numérique.

Les marchés sont accessibles par simple adhésion, sans ticket d'entrée.

La Centrale d'Achat se rémunère de manière transparente en appliquant des frais de gestion limités, calculés sur la base des achats effectués - plus avantageux pour les membres associés de Val d'Oise Numérique : 5% du montant HT des achats pour ceux-ci et 7% pour les autres adhérents.

Pour la VILLE DE DIJON, l'adhésion au Syndicat mixte « Val d'Oise Numérique » et à sa Centrale d'Achat « FOCUS NUMERIQUE » présente un intérêt indéniable.

Ce serait l'occasion de partager expertise et bonnes pratiques autour des sujets numériques - notamment pour les projets innovants qui concernent l'aménagement du territoire, la smart city et les jumeaux numériques ou encore l'intelligence artificielle. En outre, la Centrale d'Achat « FOCUS

NUMERIQUE » permettrait de bénéficier de prix compétitifs sur un vaste panel de solutions numériques.

Il est donc proposé que la VILLE DE DIJON adhère au Syndicat Mixte Ouvert « Val d'Oise Numérique (VONum) » en qualité de membre associé ainsi qu'à la Centrale d'Achat « FOCUS NUMERIQUE », conformément au projet de convention joint en annexe.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'adhérer** au Syndicat Mixte Ouvert « Val d'Oise Numérique » en qualité de membre associé, étant précisé que cette adhésion n'entraîne aucun transfert de compétence au profit du Syndicat,
- **d'adhérer** à la Centrale d'Achat « FOCUS NUMERIQUE » en bénéficiant de frais de gestion fixés au taux réduit de 5 % , grâce à la qualité de membre associé du Syndicat Mixte « Val d'Oise Numérique »,
- **d'autoriser** Madame la Maire ou, par délégation le Maire Adjoint concerné, à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de ces décisions, notamment les conventions de souscription aux marchés et accords-cadres conclus.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	